

Article 1 – Organisation

Le Meeting « Aix en Piste » est organisé par Aix Athlé Provence le vendredi 19 juin 2026, de 18h00 à 22h00, au stade Georges Carcassonne à Aix-en-Provence.

Le meeting est inscrit au calendrier World Athletics 2026 (catégorie F).

La compétition se déroule conformément aux règlements en vigueur de la Fédération Française d'Athlétisme et de World Athletics.

Article 2 – Pré-meeting (18h00 – 19h30)

Animation Baby Athlé

Relais sprint EA et PO : 4 × 100 m par équipe

1000 m catégories PO à MI

1000 m open hommes et femmes toutes catégories

Une remise de médailles sera organisée pour les catégories jeunes à l'issue du pré-meeting.

La participation au pré-meeting est ouverte à tous les athlètes licenciés FFA, dans la limite des places disponibles.

Article 3 – Meeting principal (19h30 – 22h00)

Courses

100 m hommes (2 séries puis 1 finale, 16 athlètes max)

200 m femmes (1 finale directe, 8 athlètes max)

100 m haies femmes (2 séries puis 1 finale, 16 athlètes max) *épreuve labellisée Athlé Pro Avenir par la FFA*

400 m hommes (2 finales de niveau, 16 athlètes max)

400 m femmes (2 finales de niveau, 16 athlètes max)

800 m hommes (1 finale directe, 12 athlètes max)

800 m femmes (1 finale directe, 12 athlètes max)

1500 m hommes (1 finale directe, 16 athlètes max)

1500 m femmes (1 finale directe, 16 athlètes max)

Concours

Saut en longueur femmes (12 athlètes max)

Triple saut hommes (12 athlètes max)

Disque mixte (12 athlètes max)

Javelot mixte (12 athlètes max)

Les hauteurs de haies et le poids des engins utilisés correspondent à la catégorie senior.

Les courses 800 m et 1500 m seront lièvrées. Les athlètes devront communiquer à l'organisation leurs temps de passage souhaités.

L'organisation se réserve le droit de constituer les séries et d'adapter le format des épreuves en fonction du nombre et du niveau des engagés.

La participation est réservée aux athlètes des catégories cadets à masters, licenciés FFA ou auprès d'une fédération affiliée à World Athletics et à jour de leur licence.

Niveau requis : IR2 minimum sur la saison 2024/2025 ou 2025/2026.

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions se font via la plateforme <https://athle.live/challenge/69e3854c8f2f1e19dab06644>

Date limite d'inscription : lundi 15 juin 2026.

La liste des athlètes pré-inscrits peut être consultée en ligne.

L'organisation se réserve le droit de refuser ou de limiter certaines inscriptions afin de respecter le format des épreuves.

Les start-lists seront diffusées le 16 juin 2026.

Article 5 – Accueil et confirmation des engagements

Un accueil athlètes sera mis en place sur le site de la compétition pour assurer la confirmation des engagements. Chaque athlète devra confirmer sa présence au plus tard une heure avant le début de son épreuve. Le dossard lui sera remis à cette occasion.

En l'absence de confirmation dans ce délai, l'athlète pourra être considéré comme non-partant.

Article 6 – Primes

Des primes de performance sont attribuées (sous réserve de performance N2) sur les épreuves suivantes : 100 m TCM, 200 m TCF, 400 m TCM et TCF, 800 m TCM et TCF, 1500 m TCM et TCF, longueur TCF, triple saut TCM, disque mixte et javelot mixte.

Montants : 1er 300 € – 2e 150 € – 3e 100 €.

Le 100 m haies féminin, labellisé Athlé Pro Avenir, bénéficie de primes spécifiques : 1re 600 € – 2e 500 € – 3e 400 € (sous réserve de performance N2).

Pour les concours mixtes, le classement est établi selon la table hongroise.

Les primes sont matérialisées par une enveloppe remise au podium, précisant le montant et les modalités de versement.

Le paiement des primes est effectué par Aix Athlé Provence par virement, dans un délai de deux semaines, sous réserve des éventuels contrôles antidopage et de la transmission des coordonnées bancaires de l'athlète à l'adresse suivante : aixathleprovence@orange.fr

Aucune prime n'est attribuée pour le pré-meeting.

Article 7 – Hébergement et frais de déplacement

Un hébergement peut être proposé, dans la limite des places disponibles, aux athlètes résidant à plus de 2h30 de route d'Aix-en-Provence.

Les demandes d'hébergement doivent être adressées au plus tard le 10 juin 2026 à arnaud.taki@aix-athle.com

Aucun remboursement de frais de déplacement ne sera effectué (hors athlètes Athlé Pro Avenir).

Article 8 – Résultats

Les résultats du meeting principal seront publiés sur le site de la Fédération Française d’Athlétisme.

Article 9 – Encadrement médical

Un dispositif de secours sera présent durant toute la compétition.
Un espace de soins sera accessible aux athlètes.

Article 10 – Anti-dopage

Des contrôles antidopage peuvent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Article 11 – Droit à l’image

Tout participant autorise l’organisation, ses partenaires et les médias à utiliser, sans limitation de durée ni contrepartie financière, les images prises dans le cadre de l’événement.

Article 12 – Assurances et responsabilités

L’organisation est couverte par une assurance responsabilité civile.
Elle décline toute responsabilité en cas de vol, perte, blessure ou incident lié à l’état de santé d’un participant.

Article 13 – Annulation

En cas de conditions météorologiques défavorables, de décision préfectorale ou de cas de force majeure, l’organisation se réserve le droit d’annuler la compétition.

Aucun remboursement ne pourra être exigé.

L’inscription au meeting vaut acceptation du présent règlement.